

# ASSEMBLÉE NATIONALE

9 janvier 2017

---

STATUT DE PARIS ET AMÉNAGEMENT MÉTROPOLITAIN - (N° 4350)

Non soutenu

## AMENDEMENT

N ° CL54

présenté par

M. Richard et M. Jean-Christophe Lagarde

-----

### ARTICLE 37 SEPTIES

Supprimer cet article.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à supprimer l'article 37 septies, adopté à l'initiative du Gouvernement, qui permet de déroger temporairement à la règle selon laquelle les collectivités ne peuvent détenir plus de deux tiers des actions d'une SA HLM, le temps d'organiser la souscription majoritaire au capital de la SA HLM d'un actionnaire majoritaire issu d'Action Logement.